

DE MAUSSANE DES ALPILLES AUX BAUX DE PROVENCE



Une randonnée proposée par *vidal daniel*

Le départ se fait depuis l'OFFICE DE TOURISME de MAUSSANE les Alpilles .



Randonnée n°17869612

Durée :	4h15	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13.16km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	170m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	170m	Région :	Alpilles
Point haut :	164m	Commune :	Maussane-les-Alpilles (13520)
Point bas :	30m		

Description

- Au départ du syndicat d'initiative de Maussane prendre le CD5 route de Saint REMY. Prendre la route Saint MARC ,passer devant la piscine. Au carrefour prendre à gauche chemin de la Terre du Fabre.
- Puis prendre à droite la route des BAUX.

Passer le CANAL .

- Prendre sur la gauche Chemin de MANVILLE. Longer le GOLF.

Au carrefour prendre à droite puis plus loin prendre à gauche.

Prendre le D27 , et entrer dans le village des BAUX de PROVENCE.

Visiter le village avec un plan détaillé

- Quitter le village par les escalier OUEST.

Passer devant l'école, puis tourner à GAUCHE sur la D78G et rejoindre la D27..

- Tourner à droite vers lieu dit Carita er suivre le chemin jusqu'au MAS de la GUERRE. Suivre le chemin vers l'OUEST.

Au grand virage quitter le chemin et prendre le sentier en direction SUD-OUEST.

Traverser la D78 route des BAUX , continuer tout droit puis passez le CANAL et prendre de suite à GAUCHE le chemin de BURLANDE avec Balisage "Compostelle".

- Passez devant le château d'Escanin. Prendre à la crix le chemin de BOURGEAC (Ne pas prendre le chemin de l'ancienne voie ferrée.
- Passer devant le MAS de MERIGOT. Puis le chemin de Batignole et l'avenue des Alpilles . Arrivée au camping et l'Office de tourisme.

(D/A)

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/17869612>

Points de passages

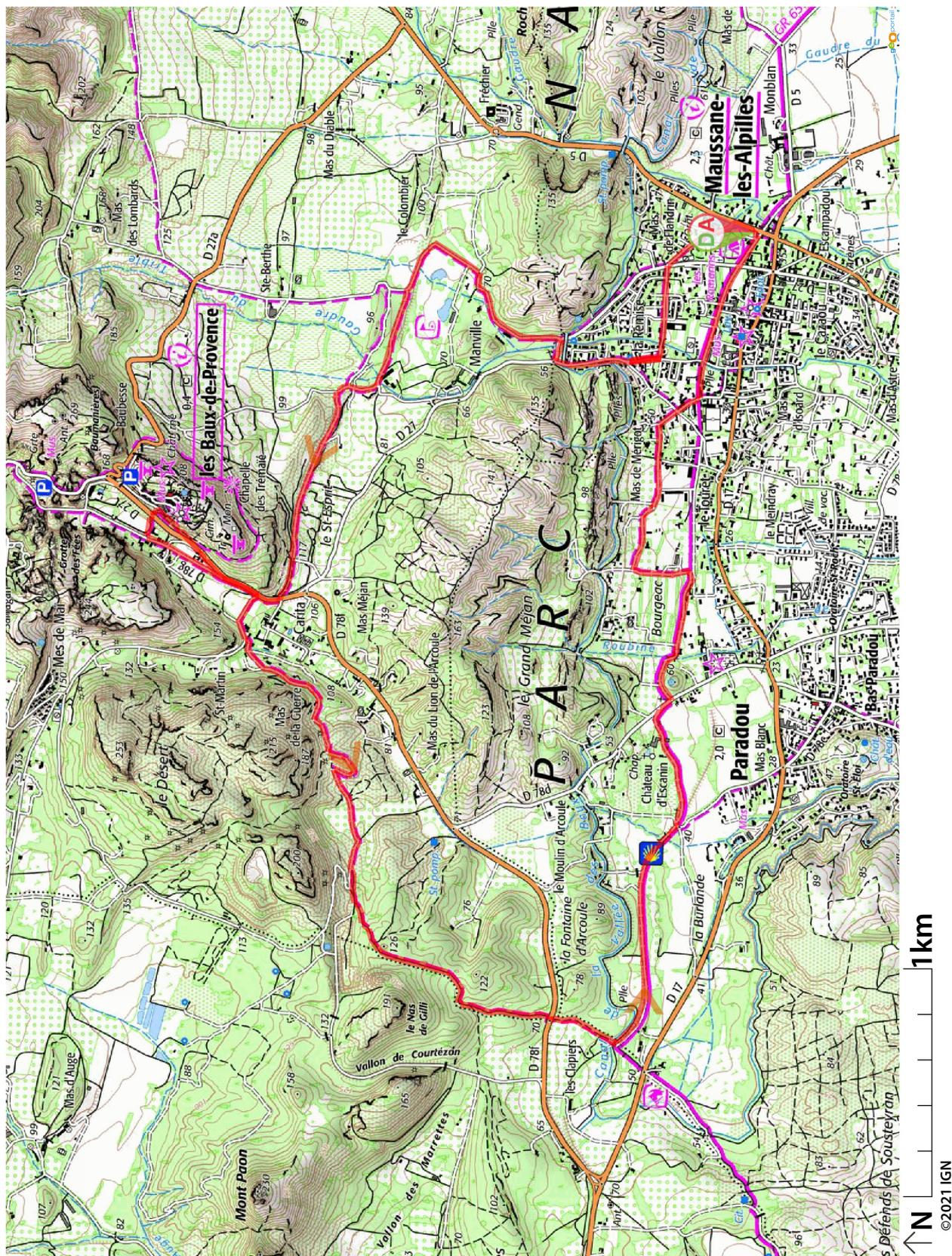
D/A

N 43.721115° / E 4.809696° - alt. 37m - km 0

D/A

N 43.721153° / E 4.809711° - alt. 37m - km 13.16

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.